

## Délibérations du Conseil Municipal du 12 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le douze Janvier, à 09h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17

- Vincent MINIER : Maire  
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme GOLIAS Chantal, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjoints  
- M. COLIN David, Mme CHATELLAIN Marie-Anne M. TARDIF Christophe, Mme BOVI Aurélie, M SIMONNEAUX Joseph, Mme QUEMERAIS Séverine, M DENIGOT Patrick, Mme BEIGNON Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme CHATTON Valérie Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 1 (dont 0 pouvoirs)

Mme HASLE Nathalie,

Absents : 1

Mme MLYNARSKI Caroline

Nombre de votants : 17 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 08/01/2019

Mme QUEMERAIS Séverine prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01 Décembre 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 01 décembre 2018.

**Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre**

\*\*\*\*\*

**2019-01 :**

### **Ouverture de crédits budgétaires pour engagement d'investissements 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget 2019 n'ayant pas encore été voté, le conseil municipal peut autoriser l'ouverture de crédits (dans la limite du quart des investissements de l'année précédente) afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, entre le 1er janvier et la date de vote du budget.

Dans cette attente, il est nécessaire de demander l'ouverture de crédits pour pouvoir régler les opérations d'investissement suivantes :

<b>N° Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant Prévu au BP+DM 2018</b>	<b>Crédit ouvert 2019</b>
96	AMENAGEMENTS VILLAGE DES AINES	2128- Agencements et aménagement de terrains	6 000.00	1 500.00
51	LOGICIEL MAIRIE	2051- Concessions et droits similaires	4 000.00	1 000.00
86	MATERIELS INFORMATIQUES	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 300.00	1 325.00

Ces crédits seront repris au prochain budget lors de son adoption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE ces ouvertures de crédits (15 POUR, 2 ABSTENTIONS) ;**
- **AUTORISE le Maire à engager les dépenses de ces opérations ;**
- **DIT que ces crédits seront repris lors de l'adoption du budget primitif 2019.**

\*\*\*\*\*

**2019-02 :**

**Dénomination de voies et places publiques**

En vertu de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de voies publiques nouvelles, d'ouvrages ou de places. Le conseil municipal débat de l'intérêt local à dénommer certaines voies.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte la dénomination « Place de la Mairie » pour la voie située devant la mairie ;**

**ADOpte la dénomination « Impasse de la mairie » pour la voie située derrière la mairie reliant la rue de la mairie ;**

- **ADOpte la dénomination « Impasse Cantu Lupi » pour la voie située au village des aînés au Cantu Lupi aboutissant à la rue de Bellevue côté ouest et à la rue des lotissements des chênes coté est ;**

- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux communications réglementaires.**

\*\*\*\*\*

**2019-03 : (REPORTE)**

**Demande de subvention au titre des recettes des amendes de police**

\*\*\*\*\*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Monsieur Le Maire informe du montant de la subvention accordée pour le café associatif à hauteur de **89 270 euros**. Il rappelle que les dépenses retenues étaient de 328 300.05 euros et que c'est sur cette base que la subvention a été calculée.
- Monsieur LAURENT Yann a exposé le projet Lagunes, trois versions ont été présentées, l'une avec l'idée de deux étangs raccordés, un chemin piétonnier en enrobé, une aire de jeux pour enfants, et un terrain Multisport ou City Park ; à la deuxième version, s'ajoute un parcours

un parcours piétonner. La troisième version quant à elle, expose un Etang, le terrain City Park et le Pumptrack ( Parcours vélos ).

- Monsieur Le Maire présentera le projet de la Place de l'Eglise et de la rue des Calvaires ainsi que de la demande de subvention en lien avec le prochain lors d'une séance exceptionnelle qui aura lieu de 18 janvier 2019 à 18h30

Séance levée à **11h09**